

## MEMENTO

### Destiné aux nouveaux adhérents du CHATEL FUN EN BULLES

#### PRESENTATION DU CLUB

- Le Club " **Chatel Fun en Bulles** " est un club associatif, loi 1901, créé le 23 janvier 1976. Il regroupe entre 50 et 70 adhérents selon les années, de tous horizons socioculturels. Il est composé d'adhérents de tous âges à partir de 14 ans. L'encadrement, diplômé par la FFESSM représente généralement entre 20 et 25% de l'effectif du club.
- Le Club " **Chatel Fun en Bulles** " est affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins sous le n° 017 0066. Déclaration d'établissement sportif : ET 000 113 du 20 novembre 1996 Préfecture 17, n° d'agrément " Jeunesse et Sport " 85 17 07 S du 11 mars 1985, n° SIRET : 447 770 090 00028, NAF : 9312 Z.
- Dans la quinzaine suivant votre adhésion, si vous êtes primo adhérent, vous recevrez, par la poste, à votre domicile, votre carte de licencié à la FFESSM. (Merci d'informer le secrétariat dans le cas contraire) Votre licence est valable du 1er septembre de l'année en cours au 31 décembre de l'année suivante. Afin de connaître un peu mieux votre fédération, vous pouvez consulter le site de la FFESSM.
- Nota : L'article L.231-2-1 du Code du Sport exige un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) pour la délivrance de la licence. L'imprimé fédéral est imprimable sur le site du club. (ainsi que les autres documents nécessaires à votre adhésion), « [chatelfunenbulles.fr](http://chatelfunenbulles.fr) onglet « Adhésion » voir en bas de page.
- Vos dossiers administratifs, adhésions, diplômes...sont suivis par le Secrétaire du Club qui transmet les règlements de cotisation au Trésorier. Les tarifs sont consultables sur le site. Une attestation de versement de cotisation peut vous être délivrée sur simple demande auprès du secrétaire.

#### ENCADREMENT DU CLUB

- Moniteurs et Initiateurs :
  - La liste de l'encadrement avec diplôme et photographie est visible au tableau d'affichage du club, au Centre aquatique et sur notre site internet.
  - Le club est géré par un Conseil d'Administration. Vous pouvez consulter la liste des membres et du bureau, ainsi que les comptes rendus du CA sur notre Site.

#### ACTIVITES DU CLUB

- Le Club " **Chatel Fun en Bulles** " effectue ses entrainements au Centre Aquatique de Chatellaillon-Plage (géré par la C.D.A.) auprès de laquelle il passe une convention annuelle lui octroyant environ 35 créneaux répartis comme suit, hors vacances scolaires :
  - 20h00 – 21h30, de septembre à fin juin, excepté pendant certaines vacances scolaires.

- Formations : Le club organise différentes formations, de l'initiation au monitorat, dans le cadre de la réglementation fédérale et des textes en vigueur. Vous trouverez les précisions nécessaires sur notre site. L'initiation (niveau 1) est généralement validée en février ou mars.
- D'autres formations spécifiques (photo, bio..) sont organisées au niveau du club ou du département, consultez le site du club.
- Sorties plongées :
  - Les formations annuelles trouvent leur aboutissement (niveaux 1 à 3) lors d'un stage organisé en Méditerranée, généralement en juin.
  - Outre cette sortie majeure et traditionnelle, le club organise généralement des sorties en Bretagne, à Hendaye à Oléron etc., suivant la disponibilité de l'encadrement. Des sorties à la fosse de plongée de Civaux (86) à raison de deux ou trois déplacements par an. Les dates sont communiquées sur le site.
- Les sorties plongées sont organisées par un moniteur fédéral, participant à cette sortie. (inscriptions, règlements, transport...)

## EQUIPEMENT DES NOUVEAUX ADHERENTS

- Dès la deuxième séance d'entraînement, il est demandé à chaque nouvel adhérent l'équipement minimum suivant :
  - Une paire de palmes
  - Un tuba
  - Un masque

L'encadrement est à votre disposition, dès la première séance pour vous conseiller avant l'acquisition de ces matériels.

- Les autres matériels spécifiques, nécessaires à l'apprentissage de la plongée sont mis à disposition gracieusement par le club. Néanmoins, il sera indispensable pour chaque adhérent de faire l'acquisition de son propre matériel avant les vacances de printemps pour réaliser les plongées, à savoir, au minimum et en sus des matériels ci-dessus
  - Une combinaison complète, chaussons
  - Une ceinture de plomb
- En outre, au-delà de la première année, il est vivement conseillé d'acquérir les autres matériels nécessaires, le club ne pouvant pas subvenir en totalité aux besoins des adhérents pour les plongées organisées par le club.

## DOCUMENTS

- Outre les documents demandés lors de votre inscription, deux carnets vous seront indispensables dès l'obtention de votre niveau 1 :
  - Le passeport de plongeur, sur lequel seront validés vos niveaux de plongeur successifs. Ce document vous suivra durant toute votre vie de plongeur. (Egalement enregistrés à la Fédération)
  - Le carnet de plongées, sur lequel vous devrez noter et faire valider par un moniteur, toutes vos plongées.
  - Ces deux fascicules sont à acquérir dès le mois de février qui suit votre adhésion. L'ensemble peut vous être délivré sous pochette zippée.

## EVENEMENTS FESTIFS

2023-2024

- Un certain nombre d'évènements sont traditionnellement organisés :
  - Pot de rentrée
  - Soirée festive (janvier ou février)
  - Fête de fin d'année (juin)
  - Pots occasionnels
  - Nota : A la fin de chaque séance d'entraînement, les adhérents qui le souhaitent se rassemblent dans un petit restaurant de Chatelaillon-Plage pour se retrouver et prendre un pot ou dîner sur le pouce !

## SITE DU CLUB

- Le club dispose d'un site internet, mis à jour régulièrement sur lequel est regroupé un nombre important d'informations. (tarifs, sorties, informations ponctuelles....) et d'un compte Facebook
- Consultez-les sans tarder :
  - [Chatelfunenbulles.fr](http://Chatelfunenbulles.fr)

## PARTICIPATION DES ADHERENTS

- Notre association est un club associatif. Les moniteurs et dirigeants sont donc des bénévoles. Par conséquent, il est indispensable que chacun des adhérents se sente investi par une participation active à tous les stades de nos activités, en particulier pour :
  - Le déploiement et le rangement du matériel collectif et individuel mis à disposition à chaque séance d'entraînement (ligne d'eau, portants, tapis de protection, bouteilles...)
  - Les adhérents, au-delà d'un an de présence au club, peuvent participer à l'administration du club en se présentant au Conseil d'Administration, renouvelé par quart, chaque année, lors de l'Assemblée Générale qui se tient généralement fin novembre.

## ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (A.I.A)

- Cette assurance complémentaire assure une couverture en cas d'accident sans tiers responsable. Elle est optionnelle, conformément au Code du Sport, qui oblige toutefois les clubs à " informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive". (L.231-4 du CDS). Vous trouverez les différents niveaux d'assurance et tarifs sur la fiche d'inscription. Toute demande d'information complémentaire peut vous être fournie par le Secrétaire du club.

\*\*\*\*\*

**Les dirigeants et l'encadrement technique vous souhaitent de prendre beaucoup de plaisir à pratiquer cette activité riche, ludique et sportive au cours de cette année 2020-2021**